



## Demandes admission en non-valeurs

DEL09\_2024\_11\_04

En exercice : 20

Présents : 18

Votants : 14

Le quatre novembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

**Présents** : DUVAL Laurent, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, PROD'HOMME Anne Sophie, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, HERVO Ewen, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

**Absents excusés** : FEBRAS José, BOULOUARD Eric.

**Pouvoirs** : José FEBRAS donne pouvoir à Patrick LE GAL, Eric BOULOUARD donne pouvoir à Myriam PURENNE.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen.

Rapporteur : Monsieur Patrick LE GAL

↳ L'adjoint au Maire informe l'assemblée :

Par courrier explicatif du 20 septembre 2024, Monsieur le Trésorier a fait parvenir deux demandes :

- une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant de 5 223,64 €

- une demande d'extinction des créances pour un montant de 885,09 €.

↳ L'adjoint au Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé d'accepter les demandes de Monsieur le Trésorier comme indiquées ci-dessus.

Il est également proposé de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget en cours de la commune.

↳ **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

**Vu** la demande présentée par le Trésorier,

**Vu** l'avis favorable de la commission Finances – Ressources Humaines – Vie Economique – Tourisme et Agriculture du 15 octobre 2024,

↳ **DECIDE** l'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant de 5 223,64 euros.

↳ **DECIDE** l'admission des créances en créances éteintes pour un montant de 885,09 euros.

↳ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget en cours de la commune.

ADOPTÉ : à 14 voix pour. (6 non-votants).

Fait à Languidic, le 6 novembre 2024

Le Maire,

Laurent DUVAL

